



Août 2018

# COBR*i*EUX

## LE FEU D'ARTIFICE

Le feu d'artifice sera tiré le Samedi 1<sup>er</sup> septembre, vers 22 h, au terrain de sport.

Les 3 coups de semonce annonçant le départ seront tirés environ 15 minutes avant le début pour vous mettre en route.

## LE VIDE GRENIER

Organisé le dimanche 2 septembre, Petite rue, de 13 h à 18 h.

Pour rappel : cette année, les emplacements sont numérotés et payant (5 € pour 4 mètres). L'inscription est obligatoire. Une permanence en mairie sera assurée le samedi 25 Août de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h.

Pour les exposants : le badge fourni par la mairie est obligatoire pour accéder à votre emplacement, et l'ouverture se fera à partir de 11 h jusque 13 h. Au delà, la circulation sera interdite à tout véhicule jusque 18 h. Les ventes ne pourront se faire qu'à partir de 13 h.

La Petite rue sera fermée à la circulation à partir de 10 h. Merci de prendre vos dispositions par rapport à cet horaire.

## FERMETURE MAIRIE

La mairie sera fermée du 27 Août au 3 Septembre inclus. Pour les urgences, 2 permanences seront assurées le mercredi 29 et le samedi 1<sup>er</sup> septembre de 10 h à 12 h.

## RESTRICTION DE L'USAGE DE L'EAU

L'arrêté préfectoral du 23 juillet 2018 régleme l'usage de l'eau en vue de la préservation de la ressource en eau dans le département du Nord :

- Le département du Nord est placé en état d'alerte.
- Des mesures concernent les particuliers et les collectivités :
  - Sont interdits :
    - . Le lavage des voitures (hors stations professionnelles)
    - . L'arrosage des pelouses, jardins d'agrément et jardins potagers.
    - . L'arrosage des espaces sportifs de toute nature (de 9 h à 19 h)
    - . Le remplissage des piscines privées à usage familial.
- En ce qui concerne les agriculteurs, l'irrigation des cultures est interdite de 11 h à 19 h.

Le présent arrêté est applicable à compter de sa publication, et jusqu'au 31 décembre 2018, sauf dispositions contraires.

Des agents assermentés au titre de la police de l'eau effectueront des contrôles, et des sanctions sont prévues en cas de manquement (amende de 5<sup>ème</sup> catégorie).

## LA SEMAINE BLEUE 2018

Pour les personnes de 65 ans et plus, La Pévèle Carembault vous invite à un spectacle le Jeudi 11 octobre à Genech. Merci de bien vouloir vous inscrire en mairie avant le 10 septembre 2018.